



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Besançon, le 27 juillet 2016

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt

Unité forêt, faune sauvage, chasse et pêche

Participation du public - Motifs de la décision

Location du droit de pêche de l'État sur le Domaine Public Fluvial pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 dans le département du Doubs

Soumis à la participation du public du 28 juillet 2016 au 18 août 2016 sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

Le présent document modifie le cahier des charges approuvé le 23 juin 2016 en tenant compte des nouvelles dispositions de l'arrêté du 06 juillet 2016 et d'une erreur d'écriture concernant la numérotation des lots 112 à 117.

Le responsable d'Unité Forêt Faune Sauvage
Chasse Pêche

Bernard LIANZON